

DECISION N° 2026-93

**Relative à la signature des ordres de mission au sein
du Pôle 94G02**

Objet : Délégation de signature concernant Docteur Laurence GORCEIX cheffe de pôle, Madame Isabelle LE PÊCHEUR cadre de pôle, Docteur Anne LADEGAILLERIE, Docteur Géraldine LANGRAND, Docteur Christophe N’KOUNOU, Docteur Stéphanie LIQUET, Docteur Marie- Laure ASTIER, Docteur Amélie NOIRIEL, Docteur Guillaume SIMON, Docteur Nathalie SARRET, Docteur BOULAHIA Fatima, Madame Karine DE-ABREU cadre de santé et Madame Alexandra POISSON cadre de santé,

La Directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val de Marne,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et R.6146-8,

Vu l’arrêté n°DOS-2023/3713 de la Directrice Générale de l’agence régionale de santé d’Île-de-France en date du 13 décembre 2023 portant création des Hôpitaux Paris Est Val de Marne au 1er janvier 2024,

Vu l’arrêté de l’ARS du 08 avril 2026 nommant Madame Marie HOUSSEL, directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne à compter du 1er mai 2026,

Sur proposition de Docteur Laurence GORCEIX, chef du pôle 94G02

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Madame le Docteur Laurence GORCEIX, cheffe de pôle et Madame Isabelle LE PÊCHEUR, cadre de pôle, pour signer, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission relatifs à l’organisation et à l’accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d’examens médicaux
- Pour la réalisation d’actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement
- Pour l’accompagnement par des professionnels, de patients en soins sans consentement pour leurs audiences au Tribunal

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Docteur Laurence GORCEIX, cheffe de pôle et Madame Isabelle LE PÊCHEUR, cadre de pôle, délégation est donnée à **Docteur Anne LADEGAILLERIE, Docteur Géraldine LANGRAND, Docteur Christophe N'KOUNOU, Docteur Stéphanie LIQUET, Docteur Marie- Laure ASTIER, Docteur Amélie NOIRIEL, Docteur Guillaume SIMON, Docteur Nathalie SARRET, Docteur BOULAHIA Fatima, Madame Karine DE-ABREU cadre de santé et Madame Alexandra POISSON cadre de santé**, pour signer les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement
- Pour l'accompagnement par des professionnels, de patients en soins sans consentement pour leurs audiences au Tribunal

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet à partir du 1er mai 2026.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Monsieur le Trésorier des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 1^{er} mai 2026

La Directrice Générale
par intérim Hôpitaux Paris Est Val de
Marne

